

# AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL

N°001AAOOI

DATE : 02/03/2023

**OBJET : LOCATION D'UNE BANDE PASSANTE DE 9MHZ POUR LE TRANSPORT DES SIGNAUX RADIO ET TV DE LA RTG (RADIODIFFUSION TELEVISION GUINEENNE)**

## **Ministre de l'Information et de la Communication (M.I.C)**

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à la non-objection de la DGCMF N°0204/MEF/DGCMF/DIE/SHNTIC/2023 du dossier d'appel d'offres du plan de passation des marchés et à la publication de l'Avis Général de Passation des Marchés dans les journaux ci-après : Journal d'Appel d'Offres, Quotidien National HOROYA, Journal Lynx et Observation.

Le ministère de l'Information et de la Communication a obtenu, dans le cadre de l'exécution de son budget, des fonds afin de financer les activités inscrites dans son Plan Annuel de Passation des Marchés 2023, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de **LOCATION D'UNE BANDE PASSANTE DE 9MHZ POUR LE TRANSPORT DES SIGNAUX RADIO ET TV DE LA RADIODIFFUSION TELEVISION GUINEENNE (RTG)**.

La bande passante sera fournie dans un délai de livraison de quinze (15) jours après la notification du Marché.

2. Le ministère de l'Information et de la Communication sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir en **LOT UNIQUE** : LOCATION D'UNE BANDE PASSANTE DE 9MHZ POUR LE TRANSPORT DES SIGNAUX RADIO ET TV DE LA RADIODIFFUSION TELEVISION GUINEENNE (RTG).

La participation à cet appel d'offres ouvert international, tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert International et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable de la Passation des Marchés (PRMP) du ministère de l'Information et de la Communication, **Monsieur Souleymane Smith SACKO**, Contacts : 622 25 09 63/ 657 25 09 63 [prmp@mic.gov.gn](mailto:prmp@mic.gov.gn) et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Boulbinet Route corniche sud au siège du ministère de l'Information et de la Communication 1<sup>er</sup> étage du bloc A, du lundi au vendredi à compter 02 mars 2023 de 08h à 17h.

Les exigences en matière de qualification sont :

- Références similaires : trois (3) marchés de fourniture de bande passante de la catégorie indiquée au cours des 5 dernières années avec une valeur minimale équivalent à au moins 80% du montant de l'offre (joindre les procès-verbaux de réceptions définitives et l'attestation de bonne exécution) ;
- Avoir un minimum de chiffres d'affaires moyen des trois (3) dernières années, égal au moins au double du montant de l'offre.
- Une capacité financière d'un montant égal au moins à 50% du montant de l'offre (joindre une attestation de capacité de financement affecté au marché objet de la présente consultation, délivrée par une banque agréée reconnue acceptable par l'Autorité contractante).
- La lettre de soumission conforme au modèle type dans le DAO, signée et cachetée ;
- Les bordereaux des prix unitaires et quantités en lettres et en chiffres signés et cachetés ;
- La caution bancaire de soumission signée et cachetée ;
- Les bilans certifiés des trois (3) dernières années ;
- Joindre les catalogues des différents matériels en langue française.

**L'absence de l'une des pièces énumérées ci-dessus entrainera le rejet systématique de l'offre.**

- L'extrait du registre du commerce ;
- Le quitus fiscal d'au moins 6 mois en cours de validité ;
- Le certificat de non-faillite ;
- Le quitus social d'au moins 6 mois en cours de validité ;
- Au moins une attestation de bonne exécution d'un marché similaire délivrée par une autorité administrative d'un pays en Afrique.

**Cependant, l'absence de l'une des pièces énumérées ci-dessus n'entrainera pas le rejet systématique de l'offre par la commission d'évaluation, cette**

**commission doit mettre en demeure le soumissionnaire afin qu'il produise les pièces manquantes dans les cinq (5) jours calendaires. Après l'expiration de ce délai, son offre pourra être rejetée par la commission.**

4. Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics.

Les candidats intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : **Boulbinet Route corniche sud, au siège de ministère de l'Information de la Communication auprès de la PRMP, Monsieur Souleymane Smith SACKO**, Contact : 622 25 09 63 à compter du 02 mars 2023 contre un paiement non remboursable de Trois millions de Francs guinéens (3 000 000 GNF)

La méthode de paiement sera :

- **50% au compte N° 4111071 « Receveur Central du Trésor » ;**
- **30% au compte N° 2011000407 « de l'ARMP ouvert à la BCRG » ;**
- **20% au compte de l'Autorité Contractante, remis en espèces contre un reçu.**

Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés.

5. Les offres doivent être rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies auprès de la Cellule de Passation des Marchés Publics du ministère sis à Boulbinet Route corniche sud, 1<sup>er</sup> étage du bloc A, au plus tard le 17 avril 2023 à 10h conformément à l'article 71 du code des marchés publics. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et à date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes.

Les offres seront ouvertes, en présence d'un observateur indépendant de l'ARMP, d'un observateur de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des représentants des Soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et à l'adresse : Boulbinet route corniche sud dans la salle de réunion du M.I.C au deuxième étage le 19 avril 2023 à 11 heures.

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission d'une valeur de cinquante millions (**50 000 000 GNF**) francs guinéens avec une validité de **150 jours**.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **120 jours** à compter de la date limite de soumission.

Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote-part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres.

10. La législation régissant l'appel d'offres est Guinéenne.

Nous vous prions d'agrées **Mesdames et Messieurs**, l'expression de nos salutations distinguées.

P. Ministre de l'Information et  
de la Communication. P.O

Le Secrétaire Général



  
**Souleymane BAH**